

Le Canada et le Programme de Doha pour le développement

Chantal Blouin et Ann Weston



Le Canada et le Programme de Doha pour le développement

Chantal Blouin et Ann Weston

En novembre 2001, à l'issue de la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les ministres du Commerce du monde ont lancé le Programme de Doha pour le développement. Les discussions animées qui se sont déroulées à la conférence de Doha, et le débat qui a suivi sur la teneur et les procédures d'un nouveau cycle de négociations, indiquent qu'il n'y a pas consensus sur ce qui constitue un programme en faveur du commerce et du développement. De nombreux pays développés sont désireux d'élargir le champ de l'OMC afin d'harmoniser et de réduire la réglementation gouvernementale dans de nouveaux domaines. De leur point de vue, une démarche en faveur du développement comprendrait de plus longs délais accordés aux pays en développement pour se conformer aux règles de l'OMC, plus une assistance technique. Mais pour beaucoup de pays en développement, cette façon d'entendre le commerce et le développement n'est pas satisfaisante. Comme Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel, le souligne dans *Globalization*

and Its Discontents, «la réforme du programme de l'OMC va demander une réflexion plus poussée sur un

Cependant, lorsque le commerce est mis au service de stratégies efficaces pour la réalisation d'une croissance équitable, il peut donner une puissante impulsion à l'atteinte d'objectifs en matière de développement humain.

Oxfam, *Deux Poids Deux Mesures*, 2002, p. 8

programme commercial plus équilibré – plus équilibré dans sa façon de traiter les intérêts des pays en développement, plus équilibré dans son traitement des préoccupations comme l'environnement, qui vont au-delà du commerce»¹.

Un certain nombre de rapports publiés en 2001-2002 ont défendu le besoin d'aller plus loin, de considérer le rôle que le commerce joue dans le développement; parmi eux, figurent notamment le rapport d'Oxfam *Deux Poids Deux Mesures* et plusieurs documents publiés par la CNUCED

(Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)². Dans le présent essai, nous examinons

L'industrie du vêtement dans des pays en développement comme le Bangladesh ou le Cambodge est un secteur très gros consommateur de main-d'oeuvre; il fournit de l'emploi à des millions de femmes et d'hommes. Même si les conditions de travail sont d'ordinaire fort piètres, ces emplois peuvent servir à réduire la pauvreté.

Oxfam, Deux Poids Deux Mesures, 2002, p. 24

certains aspects du débat sur le développement et le commerce et nous nous concentrons sur la contribution du Canada au Programme de Doha. Le commerce en soi n'est que l'un des nombreux éléments capables d'aider à la croissance économique et au développement. Des études montrent que l'investissement et l'accès à la technologie sont des facteurs plus importants, pour la croissance et le développement, que le niveau de commerce³. Il semble que la capacité de commercer suive l'amélioration de la capacité économique. Les pays s'intègrent à l'économie globale une fois qu'ils améliorent et diversifient leur capacité productive. Toutefois, les accords commerciaux internationaux comme ceux qu'on conclut maintenant dans le cadre de l'OMC ne se limitent plus aux questions de commerce. Ils touchent à toute une gamme de politiques nationales ayant à leur tour une incidence très directe sur le développement : politique d'investissement, protection des droits

de propriété intellectuelle, politique réglementaire dans les industries de services, etc. C'est pourquoi les groupes et les individus se préoccupant du développement ont prêté de plus en plus attention à l'Organisation mondiale du commerce.

Dans cet essai, nous commençons par parler des changements récemment enregistrés dans l'accès des pays les moins avancés au marché canadien. On peut les voir comme une mesure venant renforcer la confiance en prévision des négociations de l'OMC, par laquelle le Canada démontre sa volonté de contribuer à un programme pour le développement. Après quoi, nous examinons la question de l'assistance technique liée au commerce, et le rôle que l'ATC (dont diverses initiatives du Canada) a joué dans les discussions de Doha. Nous abordons ensuite deux importantes questions de développement – la santé et l'investissement – auxquelles touche l'OMC, et offrons des réflexions en vue des préparatifs de la prochaine Réunion ministérielle qui se tient à Cancun (Mexique) en septembre 2003. Dans son rapport de 2002, la Commission on Macroeconomics and Health de l'Organisation mondiale de la santé a souligné combien la santé d'une population était un facteur clé pour le développement économique. Au cours des dernières années, on a craint que l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'OMC ait un effet négatif sur la santé publique dans les pays en développement en accroissant le prix des médicaments et en réduisant l'accès des patients à des médicaments. Notre essai considère

ce que le Canada a fait et devrait faire pour s'assurer que l'OMC ne crée pas d'obstacles à une meilleure santé dans les pays en développement. Nous terminons en analysant les raisons justifiant des règles sur l'investissement à l'Organisation mondiale du commerce. De nombreux pays développés veulent que des négociations en vue d'étendre les règles sur l'investissement se trouvent sur la table à Cancun. Si un programme pour le développement est vraiment au centre des préoccupations du gouvernement canadien, quelle devrait être la position du Canada à l'OMC sur ces questions?

L'accès aux marchés

À compter de 2003, le Canada va éliminer tous les droits et contingents sur toutes ses importations (autres que les produits laitiers, la volaille et les oeufs) provenant de tous les pays les moins avancés (48 pays en tout, dont 34 de l'Afrique)⁴. Cette importante nouvelle – que le gouvernement a annoncée en juin 2002 à l'issue du sommet du G8 que le Canada accueillait à Kananaskis, en Alberta – a marqué l'aboutissement de longs efforts concertés qu'un grand nombre de groupes et d'organisations, incluant l'Institut Nord-Sud, avaient déployés afin d'élargir les possibilités de participation au régime commercial mondial pour les pays et les gens les plus démunis du monde.

Le principe de l'admission en franchise pour des produits des PMA a été admis par le Canada en 1981 et mis en vigueur en 1983; il a compris

des règles d'origine plus généreuses que pour les autres pays en développement⁵. Mais cette admission en franchise n'a pas été étendue aux produits sensibles, c'est-à-dire les produits industriels gros consommateurs de main-d'oeuvre comme les vêtements. Quand le Canada a renouvelé son tarif de préférence général (TPG) en 1994, l'Institut Nord-Sud lui a demandé d'étendre le traitement en franchise à tous les produits des PMA, en réponse à la Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay⁶.

Au fil des années, plusieurs appels à cet effet ont été lancés par les directeurs généraux de l'OMC et par

Nous nous efforcerons d'améliorer l'accès préférentiel des PMA aux marchés en favorisant l'accès de tous les produits de ces pays, en franchise et hors contingents, aux marchés des pays développés. Des mesures seront aussi prises pour surmonter les contraintes liées à l'offre.

Déclaration de Bruxelles, Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, mai 2001.

les conférences des Nations Unies sur les PMA. Les dirigeants du G7, en retour, ont convenu à diverses reprises d'envisager une telle mesure. Mais ce n'est qu'en mai 2000 que les États-Unis ont fait un premier geste dans ce sens : ils ont étendu une admission en franchise aux PMA de l'Afrique (en vertu de l'*African Growth and Opportunities Act*), mais à des conditions dépendant des politiques des gouvernements et avec des règles

Encadré 1

L'agriculture et le Programme de Doha pour le développement

Pour beaucoup de gens des pays en développement, un test-clé du Programme de Doha, ce sera ses résultats dans le domaine de l'agriculture. L'utilisation par les pays développés de subventions agricoles, de droits de douane et d'autres barrières gênant l'accès aux marchés, la concentration des filières commerciales, la protection des agriculteurs des pays en développement, les normes de sécurité alimentaire, le respect des brevets en matière de semences – Toutes ces questions influent sur le revenu des millions de gens qui comptent sur l'agriculture pour leurs moyens d'existence. Et elles influent sur la sécurité alimentaire des millions de pauvres.

Comme note positive, on a enregistré quelques progrès dans l'accès aux marchés pour les produits agricoles, avec l'élimination des droits de douane sur les produits des PMA exportés au Canada et dans les pays de l'Union européenne, et sur les produits africains entrant aux États-Unis. Les produits agricoles que le Canada a exclus de son régime ne représentent pas encore des exportations importantes des pays les moins avancés; et dans le cas de l'UE, les mesures retardées pour les bananes, le riz, etc. peuvent protéger temporairement les intérêts des fournisseurs des PMA privilégiés de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique. Les exportateurs des pays à faible revenu, en revanche, continuent à se heurter à de nombreuses barrières.

Mais l'augmentation de quelque 180 à 190 milliards \$ US (ou 68 p. 100) projetée dans les subventions agricoles américaines sur dix ans, que le gouvernement a annoncée dans le Farm Bill de 2002, est un gros pas en arrière, qui vient éclipser tous les gains sur le front des droits de douane. L'engagement pris par les pays développés de commencer à réduire les subventions agricoles avait été un accomplissement clé dans les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay en 1994. Les désaccords sur l'objectif à long terme, et notamment sur la question de savoir si on finirait par éliminer toutes les subventions, se sont révélés une pierre d'achoppement à la Conférence ministérielle de Seattle et, dans un premier temps, à la réunion de Doha.

Quand l'Union européenne s'est entendue avec d'autres membres de l'OMC à Doha pour mener des négociations visant à éliminer progressivement toutes les formes de subventions à l'exportation et à réduire substantiellement le soutien interne ayant un effet de distorsion sur le commerce, un grand nombre de pays ont eu bon espoir qu'une grosse entrave à leur développement serait finalement ôtée. Cet optimisme aura été de courte durée : en décidant d'augmenter les subventions agricoles pour marquer des points politiques à court terme, l'administration américaine a endommagé sa crédibilité dans les négociations et anéanti les espoirs que les pays en développement avaient de voir leurs intérêts en matière de développement pris au sérieux. Le nouveau Farm Bill ne fait pas qu'augmenter le montant global du soutien américain à l'agriculture; sa façon de le lier aux prix du marché veut dire qu'il va probablement stimuler la production^a.

À la suite de l'action annoncée par les États-Unis et en réaction à la détérioration des revenus agricoles au Canada, le gouvernement fédéral canadien a décidé d'augmenter son soutien agricole de 3,4 milliards \$ CAN sur six ans. Les subventions agricoles des États-Unis et de l'Union européenne se montent actuellement à quelque 350 milliards \$ US par an – ou sept fois plus que l'aide apportée annuellement aux pays en développement. Selon l'organisation Oxfam, le total des subventions agricoles de l'OCDE dépasse l'ensemble des revenus des 1,2 milliard d'individus les plus pauvres du monde^b. La moyenne des subventions annuelles dans le secteur agricole représente 60 p. 100 de la valeur du commerce des produits agricoles et deux fois la valeur des exportations des pays en développement^c.

Ces subventions ont contribué au dumping d'exportations et à l'effondrement des cours mondiaux du coton, du sucre, du maïs et du blé que des petits agriculteurs pauvres cultivent à travers le monde. Dans le cas du coton, la Banque mondiale a calculé que les subventions américaines équivalent à l'imposition d'une taxe de 250 millions \$ US sur les pays pauvres – autrement dit, si ces subventions cessaient, leurs recettes augmenteraient d'autant. Au total, les politiques agricoles du Nord réduisent le bien-être des pays en développement de 20 milliards \$ US par an.^d

Le plus gros des subventions américaines va à de grandes entreprises agricoles et aux plus riches agriculteurs, tandis que leurs concurrents des pays en développement sont souvent des petits exploitants, pauvres. C'est d'autant plus injuste que les pays en développement se voient demander par le Canada et les autres exportateurs de produits agricoles d'ouvrir leurs marchés à ces produits faisant l'objet d'un dumping.

Même quand les subventions du Nord ne sont plus une considération, les pays en développement ont souvent besoin d'être libres de protéger leurs agriculteurs nationaux, étant donné la plus petite taille et la plus grande vulnérabilité de ces derniers, et de répondre à leurs besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire. En vertu de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, les pays les moins avancés sont exemptés de l'obligation de réduire leurs subventions et d'ouvrir leurs marchés, tandis que les autres pays en développement se voient accorder de plus longs délais et ont à effectuer des réductions moins importantes que celles des pays développés. Dans cet esprit, la Déclaration ministérielle de Doha a fait prendre aux membres l'engagement d'«aider les nations en développement...à s'adapter aux règles de l'OMC à un rythme adapté à leurs besoins en matière de développement». Mais elle n'a pas fait mention de la «Catégorie développement» – qu'ont proposée un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Amérique latine et appuyée plusieurs ONG oeuvrant pour le développement – qui introduirait dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC un ensemble d'instruments améliorés pour le traitement spécial et différencié des pays en développement. On laisserait ainsi aux gouvernements la flexibilité nécessaire pour protéger et améliorer leurs capacités en matière de production alimentaire, surtout dans le cas des principaux aliments de base, pour sauvegarder l'emploi chez les gens pauvres des communautés rurales, et pour protéger petits agriculteurs et exploitants marginaux contre les importations bon marché. Par exemple, certains aliments de base pourraient être exemptés des réductions tarifaires ou d'autres mesures^e. Le Canada et d'autres pays développés et en développement exportateurs de produits agricoles se sont opposés à la Catégorie développement en raison du fait qu'elle compromettrait leurs perspectives d'exportation.

En plus de ces questions, les règles de l'OMC relatives aux brevets et aux normes de sécurité alimentaire sont préoccupantes pour les agriculteurs et les exportateurs des pays en développement. Les négociateurs de ces derniers chercheront à clarifier : les droits des agriculteurs à utiliser les semences qu'ils ont réservées ou dont ils se servent traditionnellement; la façon de protéger les agriculteurs contre les OGM (organismes génétiquement modifiés); et la façon de s'assurer que ces normes ne deviennent pas une barrière déloyale au commerce. Enfin, le bas niveau des cours mondiaux des produits demeure un problème majeur. Alors que l'amélioration de l'accès aux marchés et les réductions dans les subventions devraient aider à faire grimper les cours mondiaux de nombreux produits, la forte concentration des acheteurs et/ou l'offre excédentaire qui existe sur certains marchés font que les prix à la production restent bas. Dans le cas du café, les prix de 2001-2002 ont atteint les niveaux les plus bas de toute leur histoire, et créé une crise pour beaucoup de petits cultivateurs des pays en développement^f.

Les ONG canadiennes sont devenues plus actives dans le débat sur le commerce des produits agricoles, s'adaptant un programme pour faire en sorte que les règles de l'OMC contribuent au recul de la pauvreté et à la sécurité alimentaire^g. Si l'ACDI (Agence canadienne de développement international) a montré un regain d'intérêt pour le développement agricole, elle n'a pas encore pris la tête des discussions commerciales interministérielles sur le moyen d'intégrer une démarche «pro-pauvres» avec les intérêts que le Canada a comme grand exportateur de produits agricoles.

Notes :

- a Roberts et Jotzo, 2001.
- b Oxfam, 2002, p. 130.
- c Wilson, 2002, p. 3.
- d Oxfam, 2002, p. 133, citant Banque mondiale, 2001.
- e Passerelles, vol. 6, no. 2 (février 2002).
- f Oxfam, 2002a.
- g Sreenivasan et Grinspun, 2002.

d'origine restrictives pour textiles et vêtements. L'Union européenne a suivi en septembre, proposant son initiative «Tout sauf les armes» (avec seulement des changements minimes dans les règles d'origine et quelques retards dans la suppression des droits de douane pour le sucre, le riz et les bananes). Le Canada a aussi introduit,

La part du commerce international des PMA est tombée à environ 0,5%, soit moins du quart du chiffre atteint vers la fin des années 80.

Oxfam, Deux Poids Deux Mesures, 2002, p. 86

en septembre 2000, quelques changements dans ses droits de douane sur les importations qui provenaient des pays les moins avancés, ajoutant 570 produits. La liste des produits des PMA qui étaient admis en franchise et hors contingents continuait à exclure les secteurs sensibles comme le textile. Mais on améliorerait les règles d'origine : jusqu'à la moitié de la valeur ajoutée minimale de 40 p. 100 pouvait provenir d'un autre pays en développement.

Les détails des règles d'origine pour textiles et vêtements que le Canada prévoit dans son nouveau régime d'admission en franchise et hors contingents pour les PMA ont été publiés à la fin de 2002, même si on en a déjà annoncé les principes : des «règles de l'ALENA modifiées». C'est-à-dire que le tissu devrait être taillé et cousu dans le pays exportateur, ou la toile tissée de filé produit dans ce pays. Les intrants (tissu, filé) provenant d'un autre pays en développement ou du Canada compteraient comme

«originaires», à condition qu'il y ait une valeur ajoutée minimale de 25 p. 100 dans le PMA exportateur.

Le nouveau régime signifie qu'environ 150 millions \$ CAN d'importations ne se heurteront plus à un droit moyen de 19 p. 100; le gouvernement canadien sacrifie en fait des recettes tarifaires annuelles d'environ 30 millions \$ CAN, équivalant à 10 p. 100 de l'aide bilatérale annuelle du Canada aux PMA. Ces importations se composent en majeure partie de vêtements – dont le Bangladesh est le plus gros PMA fournisseur pour le Canada.

Dans l'ensemble, on prévoit que l'effet de cette mesure sur les producteurs concurrents du Canada sera faible car les pays les moins avancés fournissent moins de cinq pour cent de toutes les importations de vêtements du Canada; une partie de l'accroissement du commerce avec les PMA se fera aux dépens de fournisseurs d'autres pays. Néanmoins, le gouvernement canadien a réservé environ 44 millions \$ CAN pour des mesures compensatoires au Canada. 33 millions \$ CAN sur quatre ans doivent aller à une aide à l'ajustement (pour aider les fabricants à mettre en oeuvre «les meilleures pratiques», les idées de marketing et le commerce électronique). Et 11 millions \$ CAN serviront à une plus grande surveillance des importations, pour dissuader d'autres pays de chercher à obtenir une admission en franchise et hors contingents en faisant transiter leurs exportations par des PMA. Les pays les moins avancés espèrent que leur nouvel accès hors tarif (alors que la Chine continue à se heurter à un

régime tarifaire de 15 p. 100 ou plus) va les aider à regagner une partie de leur part de marché, et à régénérer de l'emploi pour les nombreuses travailleuses du vêtement qui ont perdu leur travail avec l'effondrement de la demande mondiale et la concurrence grandissante d'autres fournisseurs⁷.

Outre le fait que les producteurs nationaux ont exprimé une certaine opposition, plusieurs ONG (organisations non gouvernementales) du Canada se sont plaintes qu'on rate l'occasion d'utiliser les réductions de droits et de contingents pour exercer une influence politique sur les PMA, par exemple dans la campagne visant l'amélioration des conditions de travail. Une récente expérience dans ce sens a réussi dans le cas du Cambodge, où les États-Unis ont accéléré l'expansion des contingents en obtenant en échange que le gouvernement et les fabricants cambodgiens collaborent avec l'Organisation internationale du travail afin que les droits des travailleurs s'améliorent⁸.

Un autre sujet de préoccupation soulevé, c'est si on n'a pas trop mis l'accent sur l'accès aux marchés en élaborant les politiques relatives à l'Afrique et aux pays les moins avancés. Certains analystes, comme le professeur Gerry Helleiner de l'Université de Toronto, insistent sur l'importance de s'attaquer à d'autres questions : ouvrir nos marchés n'est manifestement pas suffisant. Beaucoup de pays ont besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités à approvisionner le marché international (en termes de capital, de technologie, de formation et d'infrastructure), d'avoir

la liberté de déployer les instruments de politique nécessaires au développement économique, et qu'on introduise des codes de conduite applicables et efficaces pour s'assurer que les investisseurs étrangers contribuent au développement d'une région⁹.

D'autres ont soutenu qu'en se concentrant sur l'accès aux marchés du Nord, on est venu renforcer les demandes des gouvernements du Nord pour que les pays en développement libéralisent leurs marchés, au lieu de considérer le commerce comme un élément d'un plus large cadre de la politique de développement. L'argument, c'est que toutes les

...onze des trente pays les moins développés...n'ont pas les moyens de maintenir une délégation au siège de l'OMC à Genève... Les pays de l'Afrique subsaharienne souffrent particulièrement d'une sous-représentation, [dix-neuf] pays n'ayant qu'un seul représentant ou pas de représentant du tout...Les délégués des États-Unis et de l'Union européenne sont soutenus par des régiments de commerciaux, d'avocats, de consultants...Les différences en matière de poids dans la négociation découlant d'une représentation inégale créent des inégalités inhérentes au système.

Oxfam, Deux Poids Deux Mesures, 2002, p. 287.

améliorations dans l'accès aux marchés sont : de courte durée, car elles ont de fortes chances d'être neutralisées par de nouveaux obstacles comme des droits antidumping; marginales, quand on les compare à des problèmes continuels comme les subventions agricoles du Nord; et

dérangeantes, car elles font croire aux gouvernements du Sud que l'OMC va satisfaire leurs revendications, et les dissuadent donc de pleinement s'opposer au nouveau cycle de négociations¹⁰. Comme l'a dit Walden Bello, directeur exécutif de

économique et le développement est un défi pour tous les pays du monde en développement.

L'assistance technique liée au commerce

L'assistance technique liée au commerce, ou ATC, est cruciale pour que la majorité des pays en développement puissent bien comprendre, mettre en oeuvre et faire respecter les droits et obligations qu'ils ont dans le cadre de l'OMC, sans parler de négocier des changements dans ces droits et obligations. Lors des discussions du Cycle d'Uruguay en 1994, il est devenu évident que beaucoup de pays n'avaient pas la capacité de pleinement anticiper les conséquences des engagements qu'on leur demandait de prendre. Leurs équipes de négociation basées à Genève et dans les capitales étaient petites par comparaison aux délégations des grands pays commerçants (du Nord et du Sud) et ne pouvaient certainement pas compter de la même manière sur des ressources internes, des recherches savantes, un secteur privé informé ou une société civile engagée. Un certain travail a été entrepris afin d'élargir les connaissances commerciales des pays en développement, ce avec l'appui d'institutions et d'organismes comme la CNUCED, la Banque mondiale, la Fondation Ford et le CRDI (Centre de recherches pour le développement international du Canada), entre autres¹².

...un meilleur accès aux marchés, des règles équilibrées, ainsi que des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités bien ciblés et disposant d'un financement durable ont des rôles importants à jouer... Nous confirmons que la coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments centraux de la dimension développement du système commercial multilatéral...La fourniture de l'assistance technique par l'OMC sera conçue pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés et les pays en transition à faible revenu à s'ajuster aux règles et disciplines de l'OMC, à mettre en oeuvre leurs obligations et à exercer leurs droits en tant que Membres, y compris en exploitant les avantages d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles.

Déclaration ministérielle de Doha, novembre 2001, paragraphes 2 et 38.

Focus on the Global South, «il détourne tout simplement le mouvement de sa vraie priorité à ce stade, qui devrait être de faire avorter la poussée pour le libre-échange à la 5^{ème} Ministérielle»¹¹. Il n'y a aucun consensus, chez les pays en développement, sur la meilleure stratégie à adopter pour les négociations en cours. Cependant, obtenir des améliorations dans l'accès aux marchés tout en conservant la flexibilité en matière de politiques que requièrent la croissance

Des études subséquentes ont indiqué que les obligations institutionnelles et réglementaires qu'imposait l'OMC, comme la création d'organisations pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, les normes sanitaires et phytosanitaires et l'évaluation en douane, constitueraient un lourd fardeau – en étant, dans le cas de certains PMA, plus coûteuses que leur budget de développement annuel¹³. D'autres ont discuté l'effet des règles mêmes de l'OMC, notamment l'harmonisation des règles commerciales qui laissait moins de flexibilité aux pays en développement non seulement pour les droits de douane, mais pour la plus large gamme de politiques qui s'imposait pour favoriser l'accès de leurs gens à l'emploi, à la nourriture et à des médicaments abordables¹⁴. La question de savoir dans quelle mesure ces coûts et d'autres (comme la facture plus lourde des importations de produits alimentaires, la dilution de l'accès préférentiel aux marchés, et le prix de l'ajustement structurel) seraient contrebalancés par les recettes d'exportation plus élevées et les gains retirés de la libéralisation des importations a fait l'objet de quelques recherches.

Reconnaissant certains de ces problèmes, la Déclaration du Cycle d'Uruguay en 1994 a contenu plusieurs mentions de l'assistance technique fournie par les pays développés – même si, il importe de le souligner, la majorité de ces mentions étaient vaguement formulées. Elles se démarquent fortement des engagements précis et contraignants qu'on escomptait des pays en développement dans le domaine des

droits de douane, etc. C'est seulement dans la Décision sur les mesures en faveur des PMA qu'on déclare clairement que «une aide technique considérablement accrue sera

En bâtissant le JITAP à la manière d'un trépied, en abordant trois grands domaines de préoccupation – développer les capacités de négociation, habiliter à l'application des règles convenues et créer des possibilités d'expansion des exportations – on contribue à une vision holistique au niveau du pays.

De Silva et Weston, 2002, p. 4

accordée aux pays les moins avancés». La Déclaration ministérielle de Doha en 2001 a aussi contenu de nombreuses mentions d'une assistance, d'une coopération et d'un renforcement des capacités, le plus souvent en rapport avec les questions plus nouvelles de l'investissement, de la concurrence, des marchés publics, de la facilitation des échanges et de l'environnement – pas une de ces questions n'étant considérée comme une priorité pour l'activité de l'OMC par les pays en développement eux-mêmes.

On ne saurait dire exactement quels montants d'aide ont été réservés pour l'assistance technique liée au commerce, et encore moins s'ils viennent s'ajouter aux autres apports d'aide. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ATC constitue deux pour cent de l'aide totale (ou à peu près 1 milliard \$ US) et a diminué de 30 p. 100 les dernières années¹⁵. Les estimations

varient en fonction des définitions données. Par exemple, alors que certains organismes se sont concentrés sur la coopération technique pour assurer la conformité aux règles de l'OMC, d'autres ont ajouté les plus larges efforts axés sur l'infrastructure commerciale (comme l'aide de l'USAID avec les services de dédouanement), destinés au renforcement des capacités en matière d'offre (comme l'appui de l'Agence canadienne de développement international pour développer le secteur de la volaille au Bangladesh), couvrant tous les niveaux de la politique commerciale (national, régional et multilatéral) ou incluant le travail de recherche et de promotion en matière de politique commerciale mené par des universités et des organisations non gouvernementales¹⁶. Des efforts sont déployés à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et à l'OMC pour résoudre ces différences, éliminer le double comptage, et créer une base de données sur l'ATC et le renforcement des capacités en cours.

Plusieurs institutions multilatérales ont récemment élargi leur ATC. À l'Organisation mondiale du commerce, quelque 14,3 millions \$ US ont été versés au Fonds global d'affectation spéciale (FGAS) pour le Programme de Doha pour le développement, afin de financer des activités en 2002. Ils viennent compléter le financement destiné aux cours de politique commerciale réguliers que l'Institut de formation de l'OMC organise à l'intention des fonctionnaires des pays en développement, et les autres initiatives en matière d'assistance technique et de formation

qui sont financées à partir du budget régulier et de fonds fiduciaires spéciaux. Il n'existe pas de statistiques officielles pour l'ensemble des activités d'ATC et de renforcement des capacités de l'OMC, car la définition de ce qui constitue de telles activités peut largement varier. Quand il s'agit d'additionner les dépenses financées par le budget régulier et par les contributions bénévoles, les meilleures estimations disponibles indiquent que l'Organisation mondiale du commerce a dépensé 5,3 millions \$ US en 1998, 7 millions \$ US en 1999, 6,1 millions \$ US en 2000 et 7,1 millions \$ US en 2001. On prévoit que le chiffre passera à 16 millions \$ US en 2002, par suite de la mise en oeuvre du Programme de Doha pour le développement¹⁷. Le Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour assister les PMA¹⁸ disposait de 9,9 millions \$ US en mars 2002. Un autre programme interinstitutionnel – le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) – du Centre du commerce international, de l'OMC et de la CNUCED a investi quelque 10 millions \$ US pour l'assistance technique liée au commerce dans huit pays d'Afrique depuis 1998. Plusieurs autres institutions – dont la Banque mondiale, des institutions spécialisées de l'ONU telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, des organisations régionales et des banques régionales de développement – ont également entrepris des études et des activités de formation sur un large éventail de questions commerciales reliées à leurs centres d'intérêt particuliers.

Un certain nombre de donateurs et de fondations ont financé la création d'une nouvelle infrastructure à Genève, en dehors du cadre multilatéral traditionnel, pour appuyer les fonctionnaires de pays en développement de diverses manières et renseigner les autres sur les questions commerciales vues sous l'angle du développement. Le Centre consultatif sur la législation de l'OMC, conçu à la Conférence ministérielle de Seattle, est entré en activité en juillet 2001, après avoir reçu des engagements financiers totalisant 16 millions \$ US de plusieurs donateurs (dont le Canada) et de pays en développement. Le centre offrira des avis juridiques gratuits (dont un soutien légal durant des procédures de règlement de différends) ainsi que des services de formation aux pays en développement ou en transition. Le centre est une initiative bienvenue, mais sa capacité initiale se limitera à quatre avocats. En 1998, on a créé aussi à Genève, avec des fonds du gouvernement suisse, l'Agency for International Trade Information and Cooperation. Cette agence indépendante allait aider des pays sans représentation à Genève (et d'autres avec de petites délégations) à participer plus efficacement à l'activité de l'OMC, en leur offrant des séminaires, des notes d'information et une aide personnalisée. En 2002, l'Australie a donné des fonds à l'AITIC pour aider les petits pays des îles Pacifiques.

Enfin, il y a l'International Centre for Trade and Sustainable Development, une ONG créée en 1996 à Genève par cinq groupes du

Canada, de l'Équateur, de l'Inde et de la Suisse¹⁹. L'ICTSD, qui reçoit un appui financier d'un grand nombre de sources, procure une autre tribune où dialoguer et faire l'analyse des questions de commerce et de développement. Peut-être que le côté le mieux connu du centre, c'est son condensé hebdomadaire de nouvelles commerciales, *Bridges*, auquel on a gratuitement accès par Internet et qui constitue une source clé d'informations cruciales sur l'OMC et les autres questions de commerce et de développement. Sa synthèse mensuelle *Passerelles* est également disponible en anglais, en allemand et en espagnol par voie électronique. Quand on ajoute à cela les efforts que fait l'OMC pour afficher les propositions

Elle (l'initiative ILEAP) cherche à faire appel aux compétences de spécialistes du commerce et des questions liées au commerce, présents partout dans le monde, qui sont animés du désir de contribuer, de façons innovatrices et collaboratives, à la lutte contre la pauvreté et l'iniquité à l'échelle mondiale. Elle ne cherche pas seulement à offrir une aide plus volumineuse mais, surtout, à le faire de nouvelles manières, qui soient plus réceptives à la demande et davantage efficaces.

Énoncé de mission de ILEAP à
<http://www.ileapinitiative.com/pages/mission.htm>

des membres et d'autres documents officiels sur son site Web, et l'existence d'un certain nombre de bulletins d'information commerciale à caractère régional²⁰, une énorme quantité d'informations autrefois

réservées aux initiés est devenue aujourd'hui largement disponible. Malgré cela, on continue à s'interroger sur la capacité des responsables et des analystes commerciaux des pays en développement à aller chercher cette information, et encore plus à l'assimiler, étant donné leur petit nombre et leur accès limité à Internet.

Chez les donateurs bilatéraux, le DFID (Department for International Development) du Royaume-Uni s'est montré un des plus novateurs dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce. Outre diverses études de chercheurs sur la politique – comme une récente analyse des propositions en vue d'incorporer une Catégorie développement dans les règles sur l'agriculture de l'OMC (voir l'encadré 1) – le DFID a financé la publication d'un manuel sur la libéralisation des échanges et la pauvreté²¹ fait pour aider les responsables des politiques des pays en développement à considérer les effets qu'auraient dans leurs pays dix types de changements apportés à la politique commerciale. Cette démarche découle d'un examen de l'information empirique, et de la conclusion que les liens entre la libéralisation des échanges et la pauvreté sont tout-à-fait particuliers au pays, et elle «n'embrasse aucune réponse universelle»²². Une autre publication expose des lignes de conduite pour la planification de projets d'ATC²³. Son accent sur une démarche souple, participative et multidisciplinaire, ainsi que l'expérience antérieure d'un projet-pilote, ont guidé l'Africa Trade and Poverty Programme du DFID, un programme de 7,5 millions £ démarré en 2002. Il va comporter plusieurs projets-pays de

trois ans pour aider les gouvernements à élaborer, négocier et exécuter des stratégies de réforme commerciale qui sont englobantes et favorables aux pauvres. On va mettre beaucoup l'accent sur le processus – donner aux gens pauvres le pouvoir de participer au dialogue sur la politique commerciale – pour s'assurer que les réformes commerciales profitent aux plus démunis et aux plus vulnérables, au lieu d'avoir des effets négligeables ou négatifs sur eux (comme c'est souvent arrivé dans le passé). On préfère cela à la démarche des solutions de fortune, des projets de plus courte durée qui servent surtout à livrer l'information technique d'une façon essentiellement non critique.

L'Agence canadienne de développement international, pour sa part, a consacré un montant croissant de son financement à l'ATC et au renforcement des capacités : au milieu de 2002, il y avait une masse de quelque 120 projets pluriannuels évalués à près de 500 millions \$ CAN, selon des estimations préliminaires²⁴. Un bon nombre d'entre eux abordent de plus larges questions d'ordre institutionnel ou relatives à l'offre, et seul un petit volet est lié au commerce, comme dans le cas d'un projet de technologie de l'information au Vietnam, d'une valeur de 10 millions \$ CAN. Seuls une vingtaine de projets d'une valeur totale de 35 millions \$ CAN se concentrent sur l'OMC et les questions de politique commerciale, et la majorité se situent en Europe centrale et en Europe de l'Est. D'autres projets prévus, pour aider des pays à respecter les obligations ou les conditions d'adhésion de l'OMC et à se prévaloir de leurs droits au niveau de

l'OMC, feront doubler ce montant en comprenant 20 millions \$ CAN à dépenser en Afrique (via le JITAP du Centre du commerce international et la Commission économique pour l'Afrique) et entre 10 et 14 millions \$ CAN affectés à la Chine et à six pays de l'Asie du Sud-Est. Si un tel accent sur la conformité aux règles de l'OMC est typique de beaucoup de ses projets en matière de commerce, l'ACDI a aussi financé de plus larges activités, de renforcement des capacités. Par exemple, en collaboration avec le Centre for Trade Policy and Law (CTPL) d'Ottawa, l'Agence a créé un réseau de centres d'information en matière de politique et de législation commerciales. À plus long terme, et afin de compléter la documentation et la démarche canadiennes utilisées par le CTPL, ces centres pourront peut-être appuyer des initiatives de recherche nationales et régionales qui vont promouvoir une démarche plus différenciée, voire favorable aux pauvres, face aux questions de l'OMC²⁵. Pour aider les pays en développement à intégrer une focalisation «pro-pauvres» dans leurs politiques commerciales et leurs positions de négociation, l'ACDI devra donner un plus grand appui à des ONG et des universitaires qui oeuvrent en la matière. À la différence des projets axés sur la conformité aux règles de l'OMC, l'Agence prend généralement de plus petits engagements envers des projets où oeuvrent des ONG, tels que le travail mené par Alternatives et d'autres ONG au sujet des Caraïbes et de la Zone de libre-échange des Amériques; ou bien l'initiative International Lawyers and Economists Against Poverty (ILEAP) animée par Gerry Helleiner de l'Université de Toronto.

Une bonne partie de cette assistance technique liée au commerce a été appréciée. Grâce à elle, des gouvernements ont pu effectuer des changements institutionnels pour remplir certaines de leurs obligations envers l'OMC, défendre leurs droits en recourant au mécanisme de règlement des différends, et arrêter leurs positions sur des politiques en prévision du nouveau cycle de négociations. Par exemple, on a eu la preuve que les capacités s'étaient améliorées chez un certain nombre de pays africains lors des préparatifs et durant les débats de la Réunion ministérielle de Doha. Au sein des pays, les efforts ont de plus en plus associé des ministères autres que celui du Commerce, ainsi que des représentants du secteur privé, des universitaires et des ONG. On a également ciblé des initiatives régionales – pour renforcer l'intégration régionale par le soutien d'ateliers régionaux, de mécanismes de négociation (comme dans les Caraïbes) et d'institutions telles que des commissions régionales (pour traiter les affaires en matière de droits antidumping).

L'assistance technique liée au commerce a aussi ses détracteurs²⁶. Les critiques grandissantes sont le reflet des problèmes plus généralement associés à l'assistance technique : elle est souvent pilotée par l'offre, liée à des conseillers étrangers, difficile à assimiler, piètrement coordonnée avec l'aide d'autres donateurs, et non accordée avec les politiques des bénéficiaires, sans parler des politiques nationales des donateurs (notamment sur le commerce). Il y a cinq inquiétudes majeures particulières à l'ATC.

La première a trait à la portée de l'ATC. Le principal de l'assistance technique liée au commerce reste étroitement concentré sur : la conformité aux règles commerciales, la facilitation des échanges, la libéralisation des échanges et la commercialisation des exportations. Comme l'OCDE le souligne dans ses directives *Renforcer les capacités commerciales au service du développement*, la démarche devrait se concentrer sur «un renforcement des capacités consistant à faciliter le processus participatif d'un pays à la politique commerciale dans le cadre d'une vision globale des objectifs de développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté»²⁷. Une plus grande assistance s'impose également avec les contraintes en matière d'offre, de production. Comme deuxième domaine de préoccupation, il y a le contenu «politiques» de l'ATC. Malgré une certaine reconnaissance du fait que la libéralisation des échanges ne profite pas nécessairement aux pauvres²⁸, il continue à y avoir un préjugé en faveur de la libéralisation et du besoin de limiter ce que l'OCDE appelle «l'intervention excessive des gouvernements dans la prise des décisions économiques²⁹» – une des causes premières, selon elle, des contraintes liées au commerce. Un troisième sujet de préoccupation, c'est le risque de conflit d'intérêts si les donateurs appuient l'élaboration de positions de négociation qu'on peut utiliser contre eux. Cela peut certainement expliquer pourquoi l'assistance technique liée au commerce s'est concentrée sur l'exécution des obligations envers l'OMC et la facilitation des échanges. Certains donateurs ont voulu éviter une possibilité de conflit

en finançant l'ATC à travers des tierces parties; d'autres ont convenu que les conseils ou les analyses fournies à un autre gouvernement resteraient confidentiels. En quatrième lieu, on s'inquiète que l'ATC ne soit en train de servir à persuader les pays en développement d'accepter l'élargissement du programme en matière de commerce³⁰. Pourtant, il est clair que l'ATC couvre rarement les coûts de mise en oeuvre associés aux nouveaux engagements et, encore moins, le dédommagement pour les plus larges coûts d'ajustement.

Enfin, et à un niveau plus fondamental, il y a la crainte que les donateurs ne voient dans l'ATC un substitut à des règles commerciales favorisant le développement. Même si on accroît fortement les montants en jeu et améliore nettement le contenu et la livraison, l'assistance technique liée au commerce ne saurait être le seul (ou même le grand) volet développement du Programme de Doha pour le développement. Les défis à relever pour que le commerce mondial contribue à la réduction de la pauvreté exigent que les membres de l'OMC, dont le Canada, accordent aux pays en développement un traitement spécial et différencié. C'est particulièrement évident dans les domaines des ADPIC et des investissements (que nous abordons dans les prochaines sections) et de l'agriculture et des services (tels que la santé et l'éducation).

En résumé, s'il est crucial que l'ATC se poursuive et s'étende, plusieurs changements vont également s'imposer pour qu'elle soit davantage pilotée par la demande. Cela va probable-

ment signifier un moins grand accent sur la conformité et un plus grand accent sur le renforcement des capacités – tant celles à concevoir et négocier des règles commerciales qui vont contribuer au recul de la pauvreté que celles à produire des biens et des services marchands. L'assistance technique liée au commerce ne saurait remplacer des règles commerciales reconnaissant les besoins différents des pays en développement, même si elle peut aider à éclairer la conception et la négociation de ces règles. L'ATC pourrait aussi cibler les négociateurs commerciaux des pays développés pour accroître la compréhension qu'ils ont de ces règles³¹.

L'Accord sur les ADPIC et l'accès aux médicaments essentiels

L'effet que les accords commerciaux ont sur les pays en développement va bien plus loin que des changements dans l'accès aux marchés et l'apport d'une assistance technique. À la différence des mesures à la frontière, comme les règles que créent les accords commerciaux touchant de plus en plus à des questions de politique intérieure, c'est un bien plus large éventail de questions de politique qui se retrouve aujourd'hui sur la table des négociations. Il est une question qui a attiré une énorme attention les dernières années : l'impact de l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'OMC sur l'accès des gens aux médicaments essentiels.

L'Accord sur les ADPIC assure une protection de 20 ans aux titulaires des brevets, dont ceux délivrés pour des médicaments. Cela représente un gros changement pour les pays en développement, car beaucoup n'avaient pas de système pour protéger les brevets. En reconnaissance des difficultés inhérentes, les pays en développement se sont vus accorder un délai minimum de cinq ans pour mettre en oeuvre le nouvel accord, les pays les moins avancés obtenant une période de transition de dix ans. Plusieurs pays se sont vus offrir une assistance technique pour créer les cadres judiciaires, administratifs et d'exécution qui étaient nécessaires, même s'il est peu probable que le résultat ait pleinement compensé les coûts impliqués³². Plusieurs pays s'inquiètent sérieusement de l'impact de la protection des brevets sur leur accès à de nouvelles technologies ou nouveaux produits abordables, et notamment aux nouveaux produits pharmaceutiques. Les brevets créent des monopoles qui permettent au titulaire de facturer un prix élevé pour une nouvelle technologie ou un nouveau produit. À l'expiration du brevet, des concurrents peuvent fabriquer le même médicament et les prix (généralement) chutent de manière spectaculaire³³. L'effet des prix sur l'accès des gens pauvres aux médicaments est un problème de politique pressant. Bien souvent, il signifie qu'une famille ne peut se permettre les antibiotiques nécessaires pour soigner des maladies chez les enfants.

Dans plusieurs contextes nationaux comme l'Afrique du Sud, le Brésil et la Thaïlande, la controverse a été centrée

ENCADRÉ 2**La contribution du Canada au renforcement de la capacité commerciale de l'Afrique**

- Le Canada éliminera tous les droits de douane sur toutes les importations (autres que les produits laitiers, la volaille et les oeufs) provenant de tous les pays les moins avancés à compter de 2003.
- Le Canada a l'intention de délier son aide accordée aux PMA, et d'ouvrir des projets de développement précis à la soumission concurrentielle des fournisseurs locaux dans les PMA.
- Le Canada investira 20 millions \$ CAN sur trois ans pour aider les pays africains à repérer des débouchés à l'exportation, à produire de nouveaux produits d'exportation, et à renforcer les capacités dans les organisations commerciales africaines:
 - 7 millions \$ CAN dans le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) du Centre du commerce international (CCI), de l'OMC et de la CNUCED.
 - 8 millions \$ CAN dans les activités du CCI et du Bureau de promotion du commerce du Canada pour fournir une aide pratique aux exportateurs de l'Afrique.
 - 5 millions \$ CAN pour créer, avec la Commission économique pour l'Afrique, un centre africain de compétences en politique commerciale.
- Le Canada versera 100 millions \$ CAN sur trois ans pour créer un fonds d'investissement pour l'Afrique.

Source : «Le Canada favorise l'établissement de nouveaux partenariats avec l'Afrique», communiqué de presse, Cabinet du Premier ministre, 27 juin 2002.

sur l'accès des gens à des médicaments abordables pour faire face à la pandémie VIH-SIDA. À l'intérieur du cadre juridique international qu'a fixé

l'Accord sur les ADPIC, les gouvernements nationaux ont le droit de passer outre à des brevets et de délivrer des licences obligatoires pour fabriquer des médicaments meilleur marché, sous réserve de certaines conditions. Dans une situation d'urgence, il existe encore moins de restrictions à l'émission de licences obligatoires. Malgré ces dispositions, les pays en développement sont confrontés à deux gros problèmes. Premièrement, leurs gouvernements subissent de fortes pressions politiques, économiques et juridiques de sociétés pharmaceutiques et de gouvernements des pays industrialisés pour ne pas user de leur droit d'émission de licences obligatoires. En Afrique du Sud, par exemple, des multinationales ont poursuivi le gouvernement en justice pour avoir proposé une loi qui autorisait la délivrance de licences obligatoires et l'importation parallèle. Qui plus est, le gouvernement américain a imposé des sanctions commerciales pour persuader le gouvernement sud-africain de retirer son projet de loi. Le Représentant des États-Unis au commerce a prétendu que la loi violerait les accords commerciaux internationaux sur la propriété intellectuelle³⁴. Les pressions politiques et économiques qu'exerçait le gouvernement américain ont pris fin à l'automne 1999, après que des campagnes nationales et internationales de différents groupes non gouvernementaux ont souligné que l'Afrique du Sud agissait conformément à ses obligations internationales et que les autorités prenaient des mesures légitimes face à une situation d'urgence dans le domaine de la santé. Les poursuites intentées par 39 compagnies pharmaceutiques con-

tre le gouvernement sud-africain n'ont été annulées qu'au printemps 2001, après une vaste campagne internationale. Cette expérience a enseigné aux pays en développement qu'ils ont peut-être le droit de passer outre à des brevets, mais les pressions politiques et juridiques peuvent sérieusement amoindrir leur capacité à exercer ce droit.

Il y a un deuxième problème relié à l'Accord sur les ADPIC : le manque d'accès à des médicaments essentiels chez les pays en développement qui ne possèdent pas les moyens industriels et technologiques pour les produire et qui n'ont pas d'autre choix que les importer. Seuls trois pays en développement produisent actuellement des médicaments génériques abordables pour traiter le SIDA : l'Inde, le Brésil et la Thaïlande. Dans l'Accord sur les ADPIC, les dispositions concernant les licences obligatoires stipulent que la production sous de telles licences doit être « autorisée principalement pour l'approvisionnement du marché intérieur » (article 31(f)). Cette clause empêcherait le Brésil ou l'Inde d'exporter une quantité de médicaments suffisante pour les 28 millions de personnes malades du SIDA en Afrique (voir l'encadré 3).

Quelle a été la position du Canada dans ces importants débats? En général, la position du Canada sur les droits de propriété intellectuelle est qu'ils devraient refléter « un équilibre entre la nécessité d'accorder des encouragements pour stimuler l'innovation et les avantages que retire la société d'un accès maximal aux nouvelles créations »³⁵. Mais comment

cet équilibre entre les intérêts économiques des titulaires de brevets et les objectifs visés dans le domaine de la santé publique a-t-il joué sur la scène internationale? Dans la polémique autour de la loi sud-

Ainsi que l'a déclaré un médecin en Zambie : « Rédiger une ordonnance pour ces médicaments équivaut à signer un certificat de décès. Nous savons que les familles pauvres ne peuvent les acquérir et nous en connaissons les conséquences. »

Oxfam, Deux Poids Deux Mesures, 2002, p. 245

africaine, le Canada est resté neutre. Le gouvernement n'a fait aucune déclaration officielle qui appuyait l'action des États-Unis ou qui confirmait le droit de l'Afrique du Sud à adopter les mesures proposées dans sa loi.

Afin de mettre un frein au genre de harcèlement subi par l'Afrique du Sud et d'autres, des pays en développement ont proposé que l'OMC adopte une déclaration sur la propriété intellectuelle à sa Réunion ministérielle de Doha en novembre 2001. Le document proposé affirmerait qu'il n'y a rien dans l'Accord sur les ADPIC qui empêche les membres de l'OMC d'adopter des mesures pour protéger la santé publique, et ferait clairement valoir le droit d'un pays à se servir de licences obligatoires et d'autres instruments pour abaisser le prix de médicaments.

Durant les préparatifs de la Réunion ministérielle de Doha, le Canada s'est opposé à la proposition des pays en

ENCADRÉ 3

La crise du SIDA

L'ampleur de la pandémie de SIDA rappelle brutalement pourquoi le Canada et les autres pays membres de l'OMC doivent veiller à ce que les ADPIC n'entravent aucunement l'accès aux médicaments. Avec plus de 28 millions de femmes, d'hommes et d'enfants infectés, l'Afrique subsaharienne est l'épicentre de la crise du SIDA. Trois quarts de toutes les personnes atteintes du VIH-SIDA vivent en effet dans cette région. La maladie a déjà un immense impact sur les ressources humaines, financières et sanitaires du continent africain, et ses coûts se trouvent aggravés par les orphelins créés – plus de 11 millions. S'il n'est pas maîtrisé, le SIDA va handicaper le développement socio-économique de l'Afrique pour de nombreuses années. La clé réside dans la prévention et le traitement. Mais il y a seulement entre 10 000 et 30 000 Africains qui reçoivent actuellement une thérapie anti-rétrovirale. D'après les estimations de la Commission on Macroeconomics and Health de l'Organisation mondiale de la santé, les coûts totaux des soins reliés au SIDA pourraient atteindre 14 milliards \$ US en 2007 et 22 milliards \$ US en 2015 (un tiers pour la prévention, un tiers pour le traitement des infections opportunistes, et un tiers pour la thérapie anti-rétrovirale). Ce budget couvrirait le traitement des deux tiers des personnes qui sont infectées par le VIH dans tous les pays à faible revenu. Les engagements financiers des donateurs ne sont toujours pas à la hauteur de cet objectif, comme en témoignent les modestes contributions apportées jusqu'ici au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Dans la bataille à mener contre VIH et SIDA, la capacité des pays en développement à fabriquer ou à importer des médicaments abordables n'est qu'une pièce du casse-tête. Malgré cela, la prévalence de cas est telle qu'aucun pays ne peut se permettre de négliger un seul élément qui pourrait renforcer sa capacité à enrayer la pandémie.

Sources : ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA, 2002; OMS, Macroeconomics and Health : Investing in Health for Economic Development, 2001.

développement, affirmant qu'il n'y a rien dans l'Accord sur les ADPIC existant qui empêche l'adoption de

mesures pour la protection de la santé publique. Le Canada a toutefois appuyé une déclaration proposée par les États-Unis, la Suisse, le Japon et l'Australie, qui disait que les actuelles dispositions étaient assez flexibles pour affronter les crises de santé publique comme VIH-SIDA et d'autres pandémies. Ainsi que le ministre canadien des Affaires étrangères et du commerce international (MAECI) l'a dit dans son *Document d'information – Droits de propriété intellectuelle*, «l'Accord sur les ADPIC accorde à tous les membres la flexibilité nécessaire pour adopter des mesures visant à protéger les secteurs d'intérêt vital pour leur pays, par exemple la santé publique»³⁶. Le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, a réaffirmé cette position lors d'audiences parlementaires en octobre 2001, quoiqu'en la nuancant : «Notre position, c'est que l'Accord sur les ADPIC est probablement acceptable, probablement bon, tel qu'il est. En fait, avec les côtés flexibles que comporte l'accord existant, nous pourrions trouver le moyen de satisfaire les besoins des pays en développement»³⁷. Cette position ne reconnaissait pas les problèmes que les pays en développement rencontreraient au moment d'utiliser ces côtés flexibles, leur utilisation devenant contestée par des gouvernements et des compagnies de l'étranger.

Pendant la Réunion ministérielle de Doha, les pays en développement ont plaidé de façon convaincante pour leur version de la Déclaration sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique. En fin de compte, la déclaration dit que «l'Accord sur les ADPIC n'empêche pas et ne devrait

pas empêcher les Membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique»³⁸. Le gouvernement du Canada a appuyé ce texte final.

Pourquoi le Canada s'est-il d'abord opposé à la déclaration que proposaient les pays en développement? La position du Canada à l'OMC doit se comprendre dans le contexte des idées que la Quadilatérale (les quatre grandes puissances industrielles à l'OMC : États-Unis, Union européenne, Japon et Canada) entretient au sujet de la propriété intellectuelle. Comme elle prévoyait de larges exceptions aux règles de l'OMC, la proposition des pays en développement était vue comme une menace pour l'accord existant sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Les États-Unis ont été décrits comme les plus farouches tenants d'une forte protection de la propriété intellectuelle, alors que l'Union européenne passe pour plus disposée à desserrer l'emprise de l'accord. Malgré ces différences, il y a convergence de vues et d'intérêts chez les pays de la «Quad» pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC. Le Canada s'est aligné sur la proposition de la «Quad», car il apparaissait dans ses intérêts de préserver une forte protection de la propriété intellectuelle pour les produits pharmaceutiques.

Même si elles représentent une part relativement faible de l'économie canadienne, la contribution que les sociétés pharmaceutiques de marque du Canada apportent à l'économie du savoir est extrêmement prisée. Le gouvernement a considéré que la déclara-

tion proposée par les pays en développement pouvait constituer une menace pour les intérêts de ces sociétés. «Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'épuisement des brevets, et notamment des "importations parallèles" et des risques d'infiltration dans les marchés du Nord, si on permettait des médicaments meilleur marché dans le Sud»³⁹. Les sociétés pharmaceutiques de marque ont pratiqué activement le lobbyisme pour promouvoir leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral, de sorte que politiciens et bureaucrates connaissent bien leurs préférences en matière de politique. Une autre pièce vient s'ajouter au puzzle de l'économie politique de la politique en matière de propriété intellectuelle que le Canada poursuit sur la scène internationale : le fait que la majorité de ces compagnies se trouvent au Québec, ce qui ajoute encore à leur poids politique, vu les relations Québec-Ottawa⁴⁰.

Un bon nombre de pays en développement se heurtaient à un deuxième problème avec l'Accord sur les ADPIC – le manque de capacité de fabrication qui les empêche en fait d'utiliser les exceptions leur permettant de passer outre à des brevets et d'imposer des licences obligatoires. La Déclaration ministérielle de Doha a chargé le Conseil des ADPIC de l'OMC de trouver une solution au problème des capacités de production négligeables avant la fin de 2002. Les diverses propositions que l'Union européenne et les États-Unis ont faites au Conseil des ADPIC ont été jusqu'ici assez restrictives, prévoyant des limites précises pour les pays qui peuvent importer des médicaments génériques

en vertu de cette exception à la règle générale. Les contre-propositions de pays africains ont suggéré une démarche moins restrictive qui éliminerait la prescription voulant que les licences obligatoires se concentrent sur l'approvisionnement du marché intérieur⁴¹. Le gouvernement canadien semble appuyer une démarche restreinte, plus particulièrement la proposition américaine, qui ne modifierait pas le texte de l'Accord sur les ADPIC, mais conduirait à un moratoire pour le règlement des différends en la matière. Des représentants du gouvernement ont souligné que, pour recevoir l'appui du Canada, la solution acceptée devrait clairement indiquer les pays qui sont réputés ne pas avoir de moyens de production, les maladies qui seront visées par l'exception, et les dispositions qui seront prises pour empêcher les médicaments bon marché de «se répandre» sur les marchés du Nord⁴². On espère que l'obstacle juridique que l'Accord sur les ADPIC a créé pour les pays en développement n'ayant pas la capacité de fabriquer des médicaments sous licences obligatoires sera levé bien avant la rencontre de Cancun en septembre 2003. Ainsi qu'on l'a déjà dit, le Conseil des ADPIC a été chargé de trouver une solution avant la fin de 2002. L'accès aux médicaments est manifestement un besoin urgent, surtout quand on voit les conséquences de la pandémie VIH-SIDA en Afrique et ailleurs dans le monde.

Un programme pro-développement de l'OMC dans le domaine des droits de propriété intellectuelle exigerait que le gouvernement canadien adopte une démarche plus souple et veuille

bien envisager une réduction du niveau de protection offert aux produits pharmaceutiques. Le Canada doit aussi être prêt à élever la voix quand des pressions politiques, économiques et juridiques sont exercées contre les pays en développement qui veulent utiliser les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Ce dernier permet à des membres d'annuler un brevet, et ce pas uniquement dans une situation d'urgence nationale. La déclaration de Doha sur l'accès aux médicaments a eu précisément pour objet d'empêcher que le genre de manoeuvres politiques et juridiques auquel on a assisté en Afrique du Sud ne se répète. Le Canada a signé des traités internationaux qui reconnaissent la santé comme un droit de la personne, tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; en étant un solide champion de toutes les mesures qui cherchent à protéger la santé humaine, à l'OMC et ailleurs, nous allons refléter et renforcer nos engagements internationaux.

Commerce et investissement : les règles commerciales globales et les priorités de développement

Il y a eu un autre objet de controverse à l'OMC : l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour des négociations. Beaucoup de pays en développement se sont opposés à ce qu'on ajoute de nouveaux sujets comme le travail, l'environnement, la

politique de la concurrence, et les investissements. Ils ont fait valoir qu'ils ont déjà les mains pleines avec la mise en oeuvre des accords qui ont résulté du Cycle d'Uruguay. Les pays industriels ont quand même réussi à faire inscrire quelques-unes de ces nouvelles questions à l'ordre du jour des négociations du nouveau cycle. En effet, comme l'indique la Déclaration ministérielle de Doha, les membres ont convenu «que des négociations [sur l'investissement] auront lieu après la cinquième session de la conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations». Par conséquent, au dire des pays industriels, les membres de l'OMC auront seulement à décider des modalités des négociations quand ils se retrouveront à Cancun en 2003. Mais beaucoup de pays en développement soutiennent que la décision au Mexique sera de déterminer si des négociations sur l'investissement ont lieu. En fait, la Conférence ministérielle de Doha s'est terminée dans une atmosphère de confusion et de controverse au sujet de l'inclusion des investissements dans le nouveau cycle de négociations. Le président de la Conférence – Youssef Hussain Kamal, ministre des Finances, de l'Économie et du Commerce du Qatar – reconnaissant que cette question (en même temps que la politique de la concurrence, la facilitation des échanges et les marchés publics) pouvait contrecarrer le lancement d'un nouveau cycle de négociations, a déclaré que la décision concernant les investissements serait prise à la prochaine Réunion ministérielle. Il a ensuite clôturé la conférence avant qu'il y ait d'autres précisions ou discussions.

La position du Canada, c'est que des négociations sur l'instauration d'un cadre multilatéral pour les investissements commenceront après la réunion ministérielle du Mexique. Le gouvernement a appuyé l'inclusion

En termes de développement, les investissements de qualité en terme de transferts de technologie et de savoir-faire créent des liens dynamiques avec les entreprises locales. De nombreux IDE ne tombent pas dans cette catégorie...Les zones de libre-échange semblent attirer les IDE de la plus mauvaise qualité qui soit. Dans de nombreux cas – comme au Bangladesh et au Mexique – ces zones agissent comme des enclaves presque totalement isolées de l'économie nationale. Les IDE directement orientés sur l'extraction de ressources minérales ont des résultats particulièrement désastreux en matière de développement. Ils ont souvent intensifié les conflits, considérablement nuï à l'environnement et entraîné le déplacement de communautés locales.

Oxfam, Deux Poids Deux Mesures, 2002, p. 14 et 15

de cette question dans le programme de Doha, en raison du fait qu'elle conduirait à une amélioration de la transparence dans les réglementations en matière d'investissements des pays en développement et à un traitement non discriminatoire des Canadiens qui investissaient à l'étranger. En adoptant une telle position, le Canada n'a pas réagi à l'opposition que les représentants africains exprimaient contre l'inclusion des investissements et d'autres nouvelles questions dans le nouveau cycle de négociations. Avant la réunion de Doha, beaucoup de pays en développement membres de l'OMC disaient craindre que leurs

ressources financières et humaines déjà limitées ne soient encore diluées s'ils négociaient des accords commerciaux qui n'allaient pas leur apporter grand avantage⁴³.

À en juger par les centaines de traités bilatéraux en matière d'investissements qui ont été signés, la négociation de nouvelles clauses sur l'investissement à l'OMC se concentrerait sur le traitement non discriminatoire des investisseurs étrangers et sur leur protection contre des expropriations sans une juste compensation. Est-ce que l'inclusion d'une telle protection des investissements dans les négociations contribue réellement à un programme de l'OMC en faveur du développement? Que savons-nous de l'effet qu'ont eu les traités protégeant les investissements? Nous savons que, dans les bonnes conditions, l'investissement étranger est capable de contribuer au développement économique dans les pays du Sud. Même s'il ne représente pas plus de dix pour cent de tout l'investissement dans les pays en développement, l'investissement étranger direct (IED) peut compléter les ressources financières nationales, et est capable d'apporter de nouvelles technologies et de nouvelles connaissances aux pays d'accueil, quand il existe des capacités locales pour leur dissémination⁴⁴.

Mais il semblerait que la signature de traités bilatéraux en matière d'investissements ne fasse pas augmenter le niveau des investissements étrangers qui arrivent dans le pays. Les données empiriques sur ces traités montrent en effet qu'ils ne sont pas

des variables importantes dans la détermination géographique des investissements directs étrangers⁴⁵. Des facteurs comme la taille des marchés, les taux de croissance et les taux de change sont des déterminants bien plus importants pour les flux et les stocks d'IED. Même si nous devons nous concentrer sur les seuls facteurs au niveau de la politique qui influencent les IED, nous remarquerions que la protection des investisseurs étrangers contre la discrimination ou l'expropriation ne constitue qu'un aspect d'un cadre politique encourageant l'investissement étranger, et n'est pas un des éléments les plus importants d'un tel cadre offrant des conditions propices.

Si l'investissement devait figurer dans un cycle pour le développement à l'OMC, la question devrait être : quels types d'arrangements commerciaux globaux pour les investissements peuvent maximiser l'effet développement des investissements étrangers? Actuellement, le régime de l'OMC renferme un accord qui porte directement sur les investissements : l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Ce dernier interdit l'utilisation de prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux, c'est-à-dire de mesures obligeant un investisseur à acheter des produits d'origine nationale. Ce type de mesure a été utilisé avec succès dans le passé, même par les pays industrialisés. Le Pacte de l'automobile de 1965 entre le Canada et les États-Unis, auquel on a souvent attribué la modernisation du secteur industriel canadien, a reposé sur de telles prescriptions relatives à la

teneur en produits nationaux. Les constructeurs automobiles américains ont obtenu un traitement en franchise des produits de l'industrie automobile, en échange d'un contenu en «valeur ajoutée canadienne» minimal et croissant dans les voitures produites au Canada. Cette sorte de politique est maintenant interdite.

Des études empiriques ne cessent de montrer que l'investissement est la clé de la croissance économique⁴⁶. Des chercheurs qui ont examiné le succès des économies est-asiatiques ont souligné l'importance des politiques «pro-investissement» (incitations fiscales, subventions à l'investissement) pour pouvoir atteindre des niveaux de croissance élevés⁴⁷. Ces politiques ont provoqué les améliorations dans la qualité de vie de millions de citoyens en Corée du Sud et à Taïwan, et le recul radical de la pauvreté dans l'ensemble de la région à compter des années 1970. Des politiques d'investissement nationales analogues ont été adoptées en Chine au cours des dernières décennies : ce sont ces politiques, et non la brusque levée des barrières à l'importation, qui ont produit les succès en matière de réduction de la pauvreté qui ont été enregistrés dans bien des régions de la Chine⁴⁸. Les enseignements? L'autonomie et la flexibilité en matière de politique dont les gouvernements disposent pour promouvoir le développement économique dans leurs pays sont spécialement importantes quand il est question des investissements. Cette leçon devrait servir dans toutes nouvelles négociations et aussi dans la mise en oeuvre de l'Accord sur les

MIC, pour laquelle plusieurs pays en développement ont demandé un plus long délai.

Dans le cadre d'un programme de l'OMC pour le développement, Dani Rodrik soutient que «les pays en développement doivent énoncer leurs besoins non pas sous l'angle de l'accès aux marchés, mais sous l'angle de l'autonomie en matière de politiques qui leur permettra de pratiquer des innovations institutionnelles s'écartant des orthodoxies courantes. L'OMC devrait se concevoir non pas comme une institution qui se voue à l'harmonisation et à la réduction des différences institutionnelles nationales, mais comme une institution qui gère la liaison (interface) entre les différents systèmes nationaux»⁴⁹.

Conclusions

Le gouvernement canadien a apporté quelques contributions initiales à un Cycle du développement à l'Organisation mondiale du commerce, en éliminant tous ses droits de douane et contingents sur les produits importés des pays les moins avancés et en accroissant son soutien pour l'assistance technique liée au commerce. Toutefois, il doit donner des suites à ces pas préliminaires. Car un programme pour le développement à l'OMC doit aller plus loin qu'un meilleur accès aux marchés du Nord et qu'une plus grande assistance technique. Quelles sont les mesures concrètes que le Canada pourrait prendre pour bâtir un régime de commerce favorable au développement humain?

Premièrement – il est important de reconnaître qu'on ne devrait pas attendre des pays en développement qu'ils libéralisent leurs marchés dans la même mesure ou de la même manière que le Canada et les autres pays industrialisés. Il y a bien des raisons pour lesquelles des pays peuvent avoir besoin de continuer à accorder un certain traitement préférentiel aux fournisseurs nationaux de biens et de services, ou à réguler leurs marchés intérieurs de différentes façons.

Deuxièmement – dans le secteur agricole, le Canada doit demeurer un puissant partisan de la réduction des subventions. On a amplement la preuve que ces subventions faussent le marché mondial de nombreux produits agricoles à un tel point que les agriculteurs des pays en développement peuvent à peine gagner leur vie; et cette situation vient miner les efforts d'aide au développement déployés par le Canada et les autres pays donateurs. En attendant, les gouvernements des pays en développement devraient pouvoir utiliser diverses mesures afin de protéger et d'appuyer les moyens d'existence de leurs petits agriculteurs, comme on le prévoit dans les propositions de la Catégorie développement. Même quand les subventions du Nord sont progressivement éliminées, certaines formes de protection et de soutien resteront appropriées.

Troisièmement – tout en accroissant le financement de l'assistance technique liée au commerce, on doit évaluer d'un oeil critique ce type d'aide et la reconcevoir. En plus d'aider les pays à exercer leurs droits

et à respecter leurs obligations dans le cadre des accords de commerce en vigueur, l'ATC devrait renforcer les capacités du gouvernement, du secteur privé et de la société civile à déterminer les politiques commerciales qui vont le mieux répondre aux besoins en matière de développement national. Il y a de nombreux domaines où une aide et une action complémentaires sont nécessaires, ces dernières allant de mesures pour stimuler l'offre au niveau national à la consolidation d'organisations multilatérales comme l'Organisation internationale du travail, afin que l'accroissement des échanges contribue à des améliorations dans les conditions de travail.

Quatrièmement – dans le cas des droits de propriété intellectuelle, nous devons reconnaître le conflit qui existe entre les intérêts des pauvres et le régime de commerce actuel; l'effet des brevets sur le prix des médicaments en est l'exemple le plus saillant. Un programme pro-développement à l'OMC va exiger que les membres, dont le Canada, se montrent plus flexibles et disposés à accepter une moins grande protection des droits de propriété intellectuelle dans les pays plus pauvres. Le Canada devrait appuyer une position autorisant que des médicaments produits sous licence obligatoire soient exportés dans des pays qui manquent de capacités de fabrication; la politique elle-même devrait présenter de la flexibilité et ne pas se limiter à une crise sanitaire particulière ou à un seul type de fournisseur.

Cinquièmement – la flexibilité en matière de politiques devrait

constituer le principe directeur derrière la position du Canada sur des règles pour l'investissement à l'OMC. L'accord qui existe sur les MIC (mesures concernant les investissements et liées au commerce) contraint déjà les politiques économiques des pays en développement; pour beaucoup de ces derniers, le but est d'obtenir un plus long délai de mise en oeuvre. Le Canada ne devrait pas appuyer une extension des règles de l'investissement étranger dans les négociations proposées à Cancun. Bien des pays en développement, spécialement de l'Afrique, s'opposent manifestement à un élargissement de l'ordre du jour du commerce; ils ont déjà les mains pleines. De surcroît, les expériences du Canada avec les dispositions de l'ALENA concernant la protection des investissements devraient nous faire hésiter à accorder des droits spéciaux aux investisseurs étrangers à l'intérieur d'accords internationaux.

Enfin, le gouvernement canadien devrait appuyer une réforme dans la gouvernance de l'Organisation mondiale du commerce. Un programme pro-développement exige que les procédures de l'OMC permettent une participation efficace et équitable de tous les membres, y compris des pays les plus petits et les plus démunis. Malgré quelques progrès récents, il subsiste des défauts majeurs. Une trentaine de membres de l'OMC n'ont absolument aucune représentation à Genève. Et pour beaucoup d'autres pays en développement, la pléthore de réunions officielles, plus la tenue de plusieurs réunions informelles auxquelles ils ne sont pas conviés, font qu'il leur est difficile de participer à

toutes les discussions simultanées⁵⁰. À la différence de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, l'OMC fonctionne d'après le principe d'une voix par membre ou un système de décisions par consensus. Le problème de la participation efficace soulève des questions importantes; comme l'indique Amrita Narlikar, «la démocratie de l'OMC est-elle finalement si différente du processus décisionnel (dirigé par le Conseil) des institutions financières internationales, s'il n'y a que les pays déjà puissants qui peuvent vraiment s'occuper du programme toujours plus large de l'OMC?»⁵¹»

CHANTAL BLOUIN est une chercheuse spécialisée dans le commerce et le développement à l'Institut Nord-Sud. Ses recherches sur l'impact que les accords commerciaux ont sur les pays en développement ont mené à la publication d'une synthèse intitulée *A New Round of WTO Trade Negotiations : A Tool for Poverty Reduction?* en prévision de la Réunion ministérielle de Doha. Son récent article dans la Revue canadienne d'études du développement a considéré l'effet des Accords du Cycle d'Uruguay sur la politique commerciale du Canada envers les pays en développement. Mme Blouin a aussi examiné l'impact que les accords commerciaux ont dans le secteur de la santé dans le rapport *Canada's Foreign Policy and Health : Toward Policy Coherence* qu'elle a rédigé, en collaboration avec John Foster et Ronald Labonte, pour la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada. Ses centres d'intérêt, comme chercheuse, comprennent le commerce dans le domaine des services de télécommunication et le potentiel que la technologie de l'information recèle pour le développement. Mme Blouin a un Ph.D. en sciences politiques de l'Université de Toronto.

ANN WESTON est vice-présidente et coordonnatrice des recherches à l'Institut Nord-Sud. Son travail de recherche s'est concentré sur l'activité de l'Organisation mondiale du commerce et les conséquences qu'elle a pour le Canada et les pays en développement, un thème sur lequel elle a publié de nombreux écrits. Mme Weston a fait partie de la délégation canadienne à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha. Ses centres d'intérêt actuels en matière de recherche comprennent les questions de commerce et de mobilité de la main-d'oeuvre. Elle a participé à la fourniture, et procédé à l'évaluation, de programmes d'assistance technique liée au commerce – le plus récemment, comme coauteur d'une évaluation du Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) que le Centre du commerce international, l'OMC et la CNUCED gèrent dans huit pays d'Afrique. Avant d'entrer à l'Institut Nord-Sud, Mme Weston a travaillé comme Senior Economics Officer à l'Economic Affairs Division du Secrétariat pour les pays du Commonwealth, et comme Research Officer auprès de l'Overseas Development Institute de Londres. Elle a obtenu ses diplômes en économie aux Universités de Sussex et de Londres.

Références

- Agosin, Manuel et Diana Tussie. 1995. «Developing Countries and the Uruguay Round : An Evaluation and Issues for the Future» dans CNUCED, *International Monetary and Financial Issues for the 1990s. Research Papers for the Group of 24*, vol. vi, Genève et New York.
- Bhagwati, Jagdish. 2001. «What will it take to get developing countries into a new round of multilateral trade negotiations?» dans John Curtis (sous la direction de), *Trade Policy Research 2002* (Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux).
- Blouin, Chantal, John Foster et Ron Labonte. *Canada's Foreign Policy and Health : Toward Policy Coherence*. Rapport produit pour la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, 2002.
- Bond, P. 1999. «Globalization, pharmaceutical pricing, and South African health policy : Managing confrontation with US firms and politicians». *International Journal of Health Services*, vol. 9, IS 4.
- Centre for Policy Dialogue. 2002. *Phasing out of the Multi-fibre Arrangement : Impact on the Livelihood Conditions in the RMG Sector in Bangladesh*, Dacca, mars.
- CNUCED. 1989. *Uruguay Round, Papers on Selected Issues*, Genève et New York.
- CNUCED. 1994. *Trade and Development Report 1994*, Genève et New York.
- CNUCED. 1995. *International Monetary and Financial Issues for the 1990s. Research Papers for the Group of 24*, vol. vi, Genève et New York.
- CNUCED. 1998. *World Investment Report 1998 : Trends and Determinants*, Genève et New York.
- CNUCED. 1999. *World Investment Report 1999 : Foreign Direct Investment and the Challenge of Development*, Genève et New York.

CNUCED. 2002. Rapport sur le commerce et le développement 2002, Genève et New York.

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). 2002. Trade and Health : Focus on Access to Essential Medicines. Global Trade/Global Poverty : NGO Perspective on Key Challenges for Canada, Ottawa.

Daniels, Doug et Ann Weston. 2002. «Evaluation of CIDA Trade-Related Technical Assistance Projects in Central and Eastern Europe», ronéo.

Dobson, Wendy. 2002. «Shaping the Future of the North American Economic Space : A Framework for Action», Commentary (Toronto : C.D. Howe Institute, avril).

Drache, Daniel et Sylvia Ostry. 2002. «From Doha to Kananaskis : The Future of the World Trading System and the Crisis of Governance» dans Curtis, Trade Policy Research 2002, Ottawa. Disponible en ligne à http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/TPR_2002-e.asp

Finger, J. Michael et Andrej Olechowski. 1987. The Uruguay Round. A Handbook on the Multilateral Trade Negotiations (Washington, DC : Banque mondiale).

Finger, J. Michael et Philip Schuler. 1999. Implementation of Uruguay Round Commitments : The Development Challenge. World Bank Policy Research Working Paper no. 2215.

Foster, John W. 2002. «Canada and International Health, a Time of

Testing : Focus on AIDS» dans Maureen Molot et Norman Hilmer (sous la direction de), Canada Among Nations 2002 (Toronto : Oxford University Press).

Helleiner, G.K. 2002. «Statement» mentionné dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international : Assurer le progrès de l'Afrique et du reste du monde. Un rapport sur les priorités canadiennes en vue du sommet du G8 de 2002, juin.

Helleiner, G.K. 2000. Markets, Politics and Globalization : Can the Global Economy be Civilized? Genève, The Tenth Raul Prebisch Lecture, 11 décembre.

Hoekman, Bernard, Francis Ng et Marcel Olarreaga. 2001. Tariff Peaks in the Quad and Least Developed Country Exports (Washington, DC : Banque mondiale, février).

Larkin, B. 1999. US Government Efforts to Negotiate the Repeal, Termination or Withdrawal of Article 15(c) of the South African Medicines and Related Substances Act of 1997 (Washington, DC : US Department of State, février).

MAECI. 2002. Ouverture sur le monde. Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux 2002, disponible en ligne à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/cimap-f.asp>

MAECI. 2001. Droits de propriété intellectuelle – Document d'information. Consultations relatives à l'OMC, Réunion ministérielle de Doha

(Qatar), août. Disponible en ligne à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/IP-Info-f.asp>

MAECI. 2002. Accès au marché pour les pays les moins avancées, à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Ldc-f.asp>

McCulloch, Neil, L. Alan Winters et Xavier Cirera. 2001. *Trade Liberalization : A Handbook* (Londres : CEPR et DFID).

McGregor, Glen. 2002. «Take two patents and call me later : The never-ending war to redraw Canada's arcane drug patent laws», *The Ottawa Citizen*, 20 janvier.

McGregor, Glen. 2001. «Drug maker's war on generics : How powerful lobbyists help brand-name fight competition», *The Ottawa Citizen*, 14 octobre.

Narlikar, Amrita. *WTO Decision-Making and Developing Countries* (Genève : South Center, novembre).

OCDE. 2001. *Renforcer les capacités commerciales au service du développement*, Paris.

OMC. 2001. *Guide to sources of trade-related technical assistance*. Disponible en ligne à http://www.wto.org/english/traop_e/devel_e/teccop_e/tecguide_e.htm, consulté le 5 septembre 2002.

OMS. 2001. *Macroeconomics and Health : Investing in Health for Economic Development*. Rapport final de la Commission on Macroeconomics and Health dirigée par Jeffrey Sachs.

ONUSIDA. 2002. *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA* (ÉDITEUR?)

Oxfam International. 2002. *Deux Poids Deux mesures : commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté*, Oxford.

Oxfam International. 2002a. «Mugged : Poverty in Your Coffee Cup», Oxfam America.

Pengelly, Tom et Mark George. 2001. *Building trade policy capacity in developing countries and transition economies. A practical guide to planning technical co-operation programmes* (Londres : DFID, mars). Disponible en ligne à <http://62.189.42.51/DFIDstage/AboutDFID/files/itd/tcen.pdf>

PNUD. 2001. «UNDP calls for increased trade-related technical assistance for developing countries». Communiqué de presse, 11 novembre, Doha (Qatar).

PNUD. *Trade for Human Development*, New York. À paraître.

Roberts, I. et F. Jotzo. 2001. «2002 US Farm Bill : Support and Agricultural Trade». (VILLE : Australian Bureau of Agricultural Research and Economics).

Rodriguez, Francisco et Dani Rodrik. 2000. «Trade Policy and Growth : A Skeptic's Guide to the Cross-national Evidence» dans Bernanke, Ben et Kenneth Rogoff (sous la direction de), *Macroeconomics annual* (Cambridge : MIT Press).

Rodrik, Dani. 2001. *The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered* (New York : PNUD).

Rodrik, Dani. 1995. «Developing Countries after the Uruguay Round» dans CNUCED, *International Monetary and Financial Issues for the 1990s. Research Papers for the Group of 24*, vol. vi, Genève.

Sreenivasan, Gauri et Ricardo Grinspun. 2002. «The Rural Poor and Food Security». *CCIC Trade and Poverty Series, Paper 2*. (Ottawa : CCCI, mars).

Tandon, Yash. 2002. «Evaluation of WTO and other forms of technical assistance to developing countries in the context of the Uruguay Round of agreements». Exposé présenté à la conférence de ILEAP en mai à Nairobi.

«The Oxfam debate : from controversy to common strategy». *Focus on Trade*, no. 78, mai 2002.

Third World Network. 2001. *The Multilateral Trading System : A Development Perspective* (New York : PNUD, décembre).

Tussie, Diana et David Glover. 1993. *The Developing Countries in World Trade. Policies and Bargaining Strategies* (Boulder et Ottawa : Lynne Rienner Publishers et CRDI).

USTR. 2002. «Issues Fact Sheet on Trade-Related Technical Assistance», 27 août.

Wells-Dang, Andrew. 2002. «Linking Textiles to Labor Standards : Prospects for Cambodia and Vietnam». *Foreign Policy in Focus Policy Report*, juin. Disponible en ligne à http://www.fpif.org/papers/txt-labor_body.html

Weston, Ann. 1994. *Review of the General Preferential Tariff*. Présentation au Comité interministériel, juin, ronéo.

Weston, Ann. 1995. «The Uruguay Round : Unravelling the Implications for the Least-Developed and Low Income Countries» dans CNUCED, 1995.

Weston, Ann. 1996. «The Uruguay Round - Costs and Compensation for Developing Countries» dans CNUCED, *International Monetary and Financial Issues for the 1990s. Research Papers for the Group of 24*, vol. vii.

Whalley, John (sous la direction de). 1988. *Rules, Power and Credibility* (London, ONT : CSIER, UWO).

Whalley, John (sous la direction de). 1988. *The Small Among the Big* (London, ONT : CSIER, UWO).

Winters, Alan. 1999. *Trade and Poverty : Is There a Connection?* Genève, WTO Special Studies.

Renvois

- 1 Joseph Stiglitz, *Globalization and its Discontents*, 2002, p. 246 (New York : W.W. Norton, 2002).

- 2 Oxfam International, *Deux Poids Deux Mesures : commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté*, 2002; CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement 2002*, Genève, 2002; Dani Rodrik, *The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered* (New York : PNUD, 2001); PNUD. *Trade for Human Development*, New York, à paraître.
- 3 CNUCED, *World Investment Report 1999 : Foreign Direct Investment and the Challenge of Development* (Genève et New York : Nations Unies, 1999); Rodrik, 2001.
- 4 Ces pays sont l’Afghanistan, l’Angola, le Bangladesh, le Bénin, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, l’Érythrée, l’Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Haïti, Kiribati, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République unie de Tanzanie, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Népal, le Niger, l’Ouganda, le Rwanda, les Salomon, les Samoa, São Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Togo, Tuvalu, Vanuatu, la Zambie et le Yémen. On a exclu Myanmar (la Birmanie) en raison des violations des droits de la personne commises par son régime militaire et de son incapacité à freiner la production et le trafic des stupéfiants.
- 5 Les règles d’origine sont les normes utilisées par un pays importateur pour décider d’où provient un produit. Avec les chaînes de production mondiales qui s’utilisent aujourd’hui pour de nombreux articles, le pays d’où est expédié un produit fini n’est souvent pas celui où a lieu le principal de la transformation et de l’ajout de valeur. Les règles d’origine sont instaurées afin de s’assurer que des pays tiers n’utilisent pas l’accès préférentiel pour contourner les barrières tarifaires. Les règles d’origine restrictives peuvent également servir à limiter la portée d’un régime tarifaire préférentiel. Jusqu’aux récents changements, les règles d’origine du Canada pour les pays les moins avancés spécifiaient qu’une valeur ajoutée d’au moins 40 p. 100 était nécessaire pour être admissible au tarif nul des PMA, alors qu’elle était de 60 p. 100 dans le cas des autres pays en développement pour être admissible au tarif de préférence général.
- 6 Ann Weston, «Review of the General Preferential Tariff». Présentation au Comité interministériel, juin 1994, p. 2, ronéo.
- 7 Centre for Policy Dialogue, *Phasing out of the Multi-fibre Arrangement : Impact on the Livelihood Conditions in the RMG Sector in Bangladesh*. Dacca, 2002.
- 8 Andrew Wells-Dang, «Linking Textiles to Labor Standards : Prospects for Cambodia and Vietnam». *Foreign Policy in Focus Policy Report*, juin 2002. Consulté à http://www.fpif.org/papers/txt-labor_body.html
- 9 G.K. Helleiner, «Statement» mentionné dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international : *Assurer le progrès de l’Afrique et du reste du monde. Un rapport sur les priorités canadiennes en vue du sommet du G8 de 2002*, juin 2002.

- 10 Walden Bello, 2002 – Focus on the Global South à <http://www.focusweb.org/publications/2002/oxfam-debate-controversy-to-common-strategy.html>
- 11 *Ibid*, 2002.
- 12 Voir CNUCED, Uruguay Round, Papers on Selected Issues, 1989; Michael J. Finger et Andrej Olechowski (sous la direction de), The Uruguay Round. A Handbook on the Multilateral Trade Negotiations (Washington, DC : Banque mondiale, 1987); John Whalley (sous la direction de), Rules, Power and Credibility (London, ONT : CSIER, UWO, 1988); Diana Tussie et David Glover (sous la direction de), The Developing Countries in World Trade. Policies and Bargaining Strategies (Boulder et Ottawa : Lynne Rienner Publishers et CRDI, 1993).
- 13 Michael J. Finger et Philip Schuler, Implementation of Uruguay Round Commitments : The Development Challenge. World Bank Policy Research Working Paper no. 2215 (Washington, DC : Banque mondiale, 1999).
- 14 Voir Dani Rodrik, «Developing Countries after the Uruguay Round» dans CNUCED, International Monetary and Financial Issues for the 1990s. Research Papers for the Group of 24, vol. vi, Genève et New York, 1995; Rodrik, 2000; Agosin et Tussie, 1995; Weston, 1995.
- 15 PNUD, «UNDP calls for increased trade-related technical assistance for developing countries». Communiqué de presse, 11 novembre 2001, Doha (Qatar).
- 16 USTR, «Issues Fact Sheet on Trade-Related Technical Assistance», 27 août 2002; OMC, Guide to sources of trade-related technical assistance, 2001, consulté le 5 septembre 2002 à http://www.wto.org/english/traop_e/devel_e/teccop_e/tecguide_e.htm
- 17 Communication avec le secrétariat de l'OMC, 25 septembre 2002.
- 18 Le Fonds d'affectation spéciale est une coinitiative du Fonds monétaire international, du Centre du commerce international, de la CNUCED, du PNUD, de la Banque mondiale et de l'OMC.
- 19 Ces groupes étaient l'Institut international du développement durable, la Fundacion Futuro Latinoamericano, la Consumer Unity and Trust Society, la Swiss Coalition of Development Organizations et la World Conservation Union.
- 20 Par exemple, dans le cas de l'Afrique, African Trade Agenda de Third World Network-Africa et la publication trimestrielle de l'ECDPM-ICTSD-ODI Éclairage sur les négociations commerciales (traitant des dossiers commerciaux de l'Afrique et des pays ACP).
- 21 Neil L. McCulloch et autres, Trade Liberalization : A Handbook (Londres : CEPR et DFID, 2001).
- 22 *Ibid*, p. xx.
- 23 Tom Pengelly et Mark George, Building trade policy capacity in developing countries and transition economies. A practical guide to planning technical co-operation programmes (Londres : DFID, mars 2001). Consulté à <http://62.189.42.51/DFIDstage/AboutDFID/files/itd/tcen.pdf>

- 24 Communication avec l'Agence canadienne de développement international.
- 25 Les centres pourraient s'inspirer du modèle des réseaux régionaux de chercheurs en politique commerciale du CRDI (comme le Latin American Trade Network) qui aident à établir un programme (agenda) de commerce et de développement aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Voir Doug Daniels et Ann Weston, «Evaluation of CIDA Trade-Related Technical Assistance Projects in Central and Eastern Europe», 2002, ronéo.
- 26 Yash Tandon, «Evaluation of WTO and other forms of technical assistance to developing countries in the context of the Uruguay Round of agreements». Exposé présenté à la conférence de ILEAP en mai 2002 à Nairobi.
- 27 OCDE, Renforcer les capacités commerciales au service du développement, Paris, 2001, p. 23.
- 28 Rodrik, *The Global Governance of Trade*, 2001; Oxfam, 2001; Alan Winters, *Trade and Poverty : Is There a Connection?* (Genève : WTO Special Studies, 1999).
- 29 OCDE, Renforcer les capacités commerciales au service du développement, 2001, p. 21.
- 30 Tandon fait remarquer que c'est la démarche que le ministre du Commerce du Canada a adoptée aux réunions ministérielles de Seattle et de Doha. «Il a utilisé exactement les mêmes méthodes afin d'obtenir l'acquiescement des ministres africains pour tenter de s'entendre sur un nouveau cycle de négociations, c'est-à-dire en promettant qu'on «s'occuperait» des questions qui les préoccupent dans le cadre de programmes d'assistance technique.» Voir Tandon, «Evaluation of WTO», 2002, p. 9.
- 31 L'ACDI a en fait financé en 2001 une série de présentations faites par Gerry Shannon (négociateur en chef du Canada pour le Cycle d'Uruguay et ancien sous-ministre canadien du Commerce international) et ses associés sur un certain nombre de sujets commerciaux, qui ont cherché à sensibiliser les négociateurs canadiens d'autres organismes gouvernementaux aux intérêts des pays en développement. Cela a pu contribuer au fait que le gouvernement décide d'éliminer droits de douane et contingents sur les importations provenant des PMA, mais de plus amples efforts semblent s'imposer dans d'autres domaines.
- 32 Les avantages que l'Accord sur les ADPIC présente pour les pays en développement ont été contestés à de nombreux paliers. Ainsi, la CNUCED a souligné les importants frais d'administration impliqués pour que les pays en développement remplissent leurs obligations de l'OMC dans ce domaine. Pour créer et/ou élargir leurs dispositifs administratifs, judiciaires et d'exécution, ils doivent détourner des ressources financières et humaines d'autres besoins plus pressants. La répartition des avantages de l'Accord sur les ADPIC est également un sujet préoccupant, vu que 97 p. 100 des titulaires des brevets se trouvent au Nord. Voir CNUCED, *Trade and Development Report 1994*. Comme l'a dit Bhagwati, «l'Accord sur les ADPIC ne comporte pas de gains mutuels; il positionne plutôt l'OMC comme un percepteur de loyers en matière de propriété intellectuelle pour le compte des sociétés multinationales». Voir Jagdish Bhagwati, «What will it take to get developing

- countries into a new round of multilateral trade negotiations?» dans John Curtis (sous la direction de), *Trade Policy Research* (Ottawa : Travaux publics, 2001).
- 33 Par exemple, voir Conseil canadien pour la coopération internationale, *Trade and Health : Focus on Access to Essential Medicines*. Global Trade/Global Poverty : NGO Perspective on Key Challenges for Canada, Ottawa, 2002.
- 34 P. Bond, «Globalization, pharmaceutical pricing, and South African health policy : Managing confrontation with US firms and politicians». *International Journal of Health Services*, vol. 9, 1999; B. Larkin, *US Government Efforts to Negotiate the Repeal, Termination or Withdrawal of Article 15(c) of the South African Medicines and Related Substances Act of 1997* (Washington, DC : US Department of State, 1999).
- 35 MAECI, Droits de propriété intellectuelle – Document d’information. Consultations relatives à l’OMC, Réunion ministérielle de Doha, août 2001. Disponible en ligne à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/IP-Info-f.asp>
- 36 MAECI, *Ibid.*
- 37 CPAECI, transcriptions d’audiences, 24 octobre 2001.
- 38 La Déclaration sur l’accord sur les ADPIC et la santé publique est disponible en ligne à http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_trips_f.htm
- 39 John W. Foster, «Canada and International Health, a Time of Testing : Focus on AIDS» dans Maureen Molot et Norman Hilmer (sous la direction de), *Canada Among Nations 2002* (Toronto : Oxford University Press, 2002), p. 14.
- 40 Glen McGregor, «Drug maker’s war on generics : How powerful lobbyists help brand-name fight competition», *The Ottawa Citizen*, 14 octobre 2001; et McGregor, «Take two patents and call me later : The never-ending war to redraw Canada’s arcane drug patent laws», *The Ottawa Citizen*, 20 janvier 2002.
- 41 CCCI, *Trade and Health*, 2002.
- 42 Chantal Blouin, John Foster et Ron Labonte, *Canada’s Foreign Policy and Health : Toward Policy Coherence*. Rapport produit pour la Commission sur l’avenir des soins de santé au Canada, à paraître en 2002 et consultable en ligne à http://www.nsi-ins.ca/ensi/whats_new.html#foreign
- 43 Déclaration que l’ambassadeur Ali Mchumo de Tanzanie a faite, au nom des pays les moins avancés, à la réunion du Conseil général du 31 octobre 2001. Voir aussi la Déclaration du groupe Afrique au sujet des projets de textes ministériels pour la quatrième conférence de l’OMC, Conseil général de l’OMC, 31 octobre 2001.
- 44 CNUCED, *World Investment Report 1999*.
- 45 CNUCED, *World Investment Report 1998*, p. 117.
- 46 CNUCED, *World Investment Report 1999*.
- 47 Rodrik, *The Global Governance of Trade*, 2001.
- 48 Oxfam, *Deux Poids Deux Mesures*, 2002, p. 61.

- 49 Rodrik, *The Global Governance of Trade*, p. 34.
- 50 G.K. Helleiner, *Markets, Politics and Globalization : Can the Global Economy be Civilized?* Genève, The Tenth Raul Prebisch Lecture, 11 décembre 2000.
- 51 Amrita Narlikar, *WTO Decision-Making and Developing Countries* (Genève : South Center, novembre 2001).